RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

COCERTO
expertise comptable • audit • conseil

720
24 B Rue du Guichet
85500 LES HERBIERS
*_*_*_*_*

SOCIETE BENEFICIAIRE : 720
APPORT D'UNE BRANCHE D'ACTIVITE ET APPORT DES TITRES DE LA SOCIERE CM CHANGE & MOTION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

AEC Commissariats
Cocerto Audit
[redacted]
[redacted] Petites Bazinières
85016 [redacted] Cedex
02 51 37 44 [redacted]
[redacted]

Aux associés de la société 720,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associées en date du 19 mai 2026, concernant les apports en nature devant être effectués par la société NEUF MARS FINANCES et la société CM CHANGE & MOTION, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L. 225-14 du code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le projet de contrat d'apport de branche d'activité appartenant à la société NEUF MARS FINANCES, dans le projet de contrat d'apport des titres sociaux de la société CM CHANGE & MOTION, au profit de la société 720 ainsi que dans le projet de statuts constitutifs de la société 720. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences et appréciation de la valeur des apports
3. Synthèse – points clés
4. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

L'apport de branche d'activité par la société NEUF MARS FINANCES et l'apport des titres CM CHANGE & MOTION détenus par la société CM HOLDING à la société 720 s'inscrivent dans le cadre d'une opération de mise en commun d'activités et commercialisation d'une offre construite conjointement par les apporteurs. Cette opération donne naissance à la création d'une société commune, dans laquelle, un investisseur, IN EXTENSO CENTRE OUEST, entre au capital.

1.2 Présentation de la société et des parties en présence

1.2.1. Personnes morales apporteuses

La branche d'activité apportée est détenue par la société NEUF MARS FINANCES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 150 000 euros dont le siège social est 24 bis rue du Guichet 85500 LES HERBIERS, immatriculée sous le numéro 751 235 433 RCS LA ROCHE SUR YON. La société NEUF MARS FINANCES est représentée par sa gérante, Madame Marie GRIMPRET-COGNET.

Les actions CM CHANGE & MOTION apportées sont détenues par la société CM HOLDING, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 79 000 euros dont le siège social est 111 boulevard de Longchamp 44300 NANTES, immatriculée sous le numéro 102 338 886 RCS NANTES. La société CM HOLDING est représentée par sa présidente, Madame Cécile MOUILLE.

1.2.2. Société bénéficiaire « 720 »

La société 720 sera une Société par actions simplifiée, dont le siège social sera situé 24 B rue du Guichet 85500 LES HERBIERS.

Son capital social s'élèvera à 208 000 Euros, divisé en 20 800 actions de 10 (dix) Euros de valeur nominale chacune.

La société 720 aura pour objet, en France et à l'étranger :

- Le conseil et l'accompagnement des dirigeants, actionnaires, investisseurs et organisations, notamment dans les domaines de la stratégie, de la gouvernance, de l'organisation et de la transmission d'entreprises, incluant les phases de transformation, de développement ou d'évolution de l'actionnariat.
- Dans ce cadre, la société peut notamment réaliser des diagnostics, analyses et missions de conseil portant sur les dynamiques stratégiques, organisationnelles et humaines des entreprises, accompagner les dirigeants et organes de gouvernance dans la préparation et la sécurisation des projets de transmission ou de transformation, et exercer des activités d'accompagnement stratégique, de mentorat ou de développement des dirigeants.
- La société peut également participer à la gouvernance d'organisations par l'exercice de mandats sociaux, notamment en qualité d'administrateur, d'administrateur indépendant, de membre de conseil de surveillance ou de comité stratégique.
- Elle peut concevoir, développer et exploiter des méthodes, outils ou solutions d'analyse et d'aide à la décision, notamment technologiques ou numériques, et organiser, animer ou participer à des plateformes, réseaux ou écosystèmes d'expertise réunissant différents acteurs du conseil, de l'investissement, de la recherche et de l'accompagnement des entreprises.
- La société peut également concevoir et dispenser des actions de formation, séminaires, ateliers et programmes de développement des dirigeants et des équipes de direction, notamment en lien avec les thématiques de stratégie, gouvernance, transformation et transmission d'entreprises.
- La société peut en outre contribuer ou participer à des initiatives de recherche, de formation, de mécénat ou de diffusion des connaissances, notamment en lien avec des institutions académiques ou professionnelles.
- Elle pourra également, à titre accessoire, prendre des participations dans toute société ou projet en lien avec son objet social.
- Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

La société NEUF MARS FINANCES sera présidente de la société 720.
La société CM HOLDING sera directrice générale de la société 720.

1.2.3. Société « CM CHANGE & MOTION » dont les titres sont apportés

La société CM CHANGE & MOTION est une Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège social est [redacted] immatriculée sous le numéro 833 882 970 RCS NANTES.

Son capital social est divisé en 1 000 actions de un (1) Euro de valeur nominale chacune.

Le capital de la société CM CHANGE & MOTION est détenu par :

- Société CM HOLDING
Titulaire de 1 000 actions..... 1 000 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital ..... 1 000 actions

La société CM CHANGE & MOTION a pour objet en France et à l'étranger :

- toutes prestations de services concernant l'accompagnement pédagogique des dirigeants par des formations, des manifestations et séminaire ainsi que l'édition de supports pédagogiques ;
- l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, de participations ou intérêts de quelque nature que ce soit dans les toutes sociétés ou entités, commerciales, civiles ou autres, de droit français ou de droit étranger ; la gestion de ces participations ou intérêts ;
- plus généralement, toute opération commerciale, financière, industrielle, mobilière et immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Madame Cécile MOUILLE est présidente de la société CM CHANGE & MOTION.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans :

- le projet de traité d'apport de branche d'activité par la société NEUF MARS FINANCES au profit de de la société 720 ;
- le projet de traité d'apport des titres sociaux de la société CM CHANGE & MOTION au profit de la société 720 ;
- ainsi que dans le projet de statuts constitutifs de la société 720.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 Caractéristiques essentielles des apports

Les apports sont effectués sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples.

Les apports portent sur :

- une branche d'activité apportée relative aux activités de conseil, assistance et accompagnements stratégique et humain des dirigeants notamment dans le cadre de la transmission d'entreprise par la société NEUF MARS FINANCES ;
- la pleine propriété de 1 000 actions de la société CM CHANGE & MOTION appartenant à la société CM HOLDING.

Droits d'enregistrement :

Les apports réalisés à titre purs et simples seront enregistrés gratuitement.

Impôts sur les plus-values :

Les personnes morales apporteuses acquitteront l'impôt dû sur les plus-values.

1.3.2. Rémunération des apports

1.3.2.1. Apport de branche d'activité réalisé par la société NEUF MARS FINANCES

L'apport de branche d'activité réalisé par la société NEUF MARS FINANCES au profit de la société 720 est valorisé à 78 000 Euros et est rémunéré par l'émission, au profit de la société réalisant cet apport, de 7 800 actions de la société bénéficiaire, de 10 € de valeur nominale chacune, créées dans le cadre de la constitution de la société bénéficiaire et entièrement libérées.

1.3.2.2. Apport des titres CM CHANGE & MOTION réalisé par la société CM HOLDING

En rémunération de l'apport de 1 000 actions de la société CM CHANGE & MOTION évalué à 78 000 Euros, il sera attribué à la société CM HOLDING 7 800 actions de la société bénéficiaire d'une valeur nominale de 10 € chacune, créées dans le cadre de la constitution de la société bénéficiaire et entièrement libérées.

1.3.3. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de la présente opération d'apport.

1.4 Présentation des apports

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

Les apports seront réalisés à la valeur réelle déterminée par les parties.

1.4.2. Description des apports

La société NEUF MARS FINANCES fait apport à la société 720 :

- d'une branche d'activité apportée relative aux activités de conseil, assistance et accompagnements stratégique et humain des dirigeants notamment dans le cadre de la transmission d'entreprise.

Cet apport est évalué à 78 000 Euros.

La société CM HOLDING fait apport à la société 720 :

- de la totalité des titres composant le capital de la société CM CHANGE & MOTION, soit 1 000 actions.

Cet apport est évalué à 78 000 Euros.

Concomitamment à ces deux apports, la société IN EXTENSO CENTRE OUEST fait apport en numéraire à la société 720 de la somme de 52 000 Euros.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer la collectivité des associés de la société 720 sur la valeur des apports devant être effectués par les sociétés NEUF MARS FINANCES et CM HOLDING.

Nous avons notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées en marge de l'examen du contenu des projets de contrats d'apport et du projet de statuts constitutifs ;
- vérifié la pleine propriété des biens apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition ;
- pris connaissance de l'activité de la société NEUF MARS FINANCES au regard des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- consulté le rapport du commissaire aux apports relatifs à l'apport des titres CM CHANGE & MOTION au profit de la société CM HOLDING ;
- examiné l'approche de valorisation de la branche d'activité apportée par la société NEUF MARS FINANCES.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de Madame Marie GRIMPRET-COGNET, co-gérante de la société NEUF MARS FINANCES, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'évènements pouvant grever la consistance des actifs apportés.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports envisagés sont effectués par des personnes morales : la société NEUF MARS FINANCES et la société CM HOLDING.

Les actifs apportés dans le cadre de l'apport de branche d'activité par la société NEUF MARS FINANCES sont évalués à leur valeur réelle.

Il a été convenu de retenir la valeur réelle estimée des actions de la société CM CHANGE & MOTION en tant que valeurs d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3 Réalité des apports

Aucun élément susceptible de remettre en cause la réalité des biens apportés n'a été porté à notre connaissance.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

2.4.1. Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation

L'apport réalisé par la société CM HOLDING porte sur des actions représentant 100 % du capital social de la société CM CHANGE & MOTION.

L'apport réalisé par la société NEUF MARS FINANCES porte sur une branche d'activité de conseil, assistance et accompagnements stratégique et humain des dirigeants notamment dans le cadre de la transmission d'entreprise.

2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties

Les valeurs d'apport ont été déterminées par les parties de la manière suivante :

Pour les titres de la société CM CHANGE & MOTION :

- les titres CM CHANGE & MOTION sont apportés pour une valeur de 78 000 Euros ; ils ont été estimés et retenus pour une valeur à 79 000 Euros dans le cadre d'une opération d'apport réalisée en mars 2026 par Mme Cécile MOUILLE au profit de la société CM HOLDING.
- la présente valeur de 78 000 Euros est cohérente avec la précédente évaluation réalisée, ayant servi de base à l'opération d'apports de ces titres à la société CM HOLDING et attestée par le commissaire aux apports en mars 2026.

Pour la branche d'activité apportée par la société NEUF MARS FINANCES :

- la branche d'activité est représentée par des éléments incorporels à savoir :
  - un fonds de commerce représentatif de la clientèle ;
  - toutes études et tous documents commerciaux, techniques, administratifs ou financiers concernant directement ou indirectement l'exploitation de la branche d'activité ;
  - le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par l'apporteur susvisé en vue de lui permettre l'exploitation du fonds.
- la présente valeur de 78 000 Euros a été établie en prenant notamment en considération une valeur de fonds de commerce de l'ordre de 68 000 Euros, correspondant à 90% du chiffre d'affaires annuel normatif établi à 75 000 Euros (cohérent avec le chiffre d'affaires moyen de la branche sur les quatre derniers exercices, de 2022 à 2025).

2.4.3. Valorisation de la société CM CHANGE & MOTION

Pour apprécier la valeur de l'apport des actions de la société CM CHANGE & MOTION, nous avons mis en œuvre une évaluation monocritère.

2.4.3.1. Méthodes d'évaluation écartées

Evaluation par comparaison avec des transactions comparables :

Nous n'avons pas relevé de transaction portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables.

Dividendes :

Ne pouvant préjuger de la politique de distribution susceptible d'être adoptée au cours des exercices futurs, cette méthode d'évaluation a été écartée.

Multiples d'excédent brut d'exploitation (EBE) :

Compte tenu du niveau de l'excédent brut d'exploitation de la société CM CHANGE & MOTION constaté en 2024, la méthode visant à retenir un multiple (de l'ordre de 5) de l'EBE et corrigé de l'endettement (net de la trésorerie active) n'a pas été retenue. Nous comprenons que le niveau d'activité 2024 a été exceptionnellement bas et qu'il ne doit pas être pris en compte pour établir l'EBE de référence.

2.4.3.2. Méthode d'évaluation retenue

Evaluation par comparaison avec des transactions comparables :

Une opération d'apport des titres CM CHANGE & MOTION a été réalisée au profit de la société CM HOLDING en mars 2026. L'apport de 100% des titres CM CHANGE & MOTION a été valorisé et retenu pour une valeur de 79 000 Euros.

Cette opération, récente, a donné lieu à intervention d'un commissaire aux apports. Ce dernier a validé la valeur d'apport de 79 000 Euros dans son rapport daté du 6 mars 2026 en signalant notamment que :

- l'exercice 2024 a été écartée de la valorisation (réduction exceptionnelle et volontaire d'activité) ;
- le fonds de commerce, qui a une valeur comptable nulle dans les comptes de la société CM CHANGE & MOTION, a été valorisé à hauteur de 50 000 Euros, soit un tiers du chiffre d'affaires annuel de référence.

2.4.3.3. Synthèse de la valorisation

La valorisation retenue ci-avant conforte la valeur d'apport retenue et n'appelle pas d'observation particulière à notre niveau.

2.4.4. Valorisation de la branche d'activité apportée par la société NEUF MARS FINANCES

Pour apprécier la valeur de l'apport de l'apport de la branche d'activité apportée par NEUF MARS FINANCES, nous avons réalisé une approche de valorisation des éléments incorporels apportés dont le fonds de commerce représente l'élément le plus significatif.

Le fonds de commerce est évalué sur la base de 90% du chiffre d'affaires annuel normatif.
En nous appuyant notamment sur les trois derniers comptes annuels de la société NEUF MARS FINANCES (31/12/2023, 31/12/2024, 31/12/2025), le chiffre d'affaires de référence, déterminé par une moyenne pondérée sur ces trois derniers exercices, est de l'ordre de 75 000 Euros.
Sur cette base, nous déterminons une valeur pour le fonds de commerce apporté à 68 000 Euros.

Les autres biens faisant partie intégrante de la branche d'activité apportée sont évalués à 10 000 Euros. Nous nous sommes appuyés sur une étude de valorisation établie par le cabinet conseil de la société pour retenir cette valeur.

La valorisation retenue ci-avant conforte la valeur d'apport retenue et n'appelle pas d'observation particulière à notre niveau.

3. SYNTHÈSE – POINTS CLÉS

3.1 Diligences mises en œuvre

Il a été retenu une valeur de 78 000 Euros au titre de la totalité des actions composant le capital de la société CM CHANGE & MOTION. Cette valeur est confortée par la valeur de ces mêmes actions qui ont été apportées à la société CM HOLDING en mars 2026, apport validé par un commissaire aux apports.

Il a été retenu une valeur de 78 000 Euros au titre de la branche d'activité apportée par la société NEUF MARS FINANCES. Cette valeur est confortée par une approche de valorisation des éléments incorporels apportés dont le fonds de commerce représente l'élément le plus significatif ; ce fonds de commerce est évalué à 90% du chiffre d'affaires de référence de l'activité apportée.

3.2 Eléments essentiels ayant une incidence sur la valeur

Toutes les actions de la société CM CHANGE & MOTION sont intégralement libérées et sont libres de tout gage et nantissement ; elles ne sont grevées d'aucun gage, nantissement, droit de retour conventionnel, clause d'inaliénabilité ou autre empêchement quelconque.

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 156 000 Euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté, majoré de l'apport en numéraire réalisé par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST à hauteur de 52 000 Euros, est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports en nature.

FAIT A LA ROCHE SUR YON
Le 2 juillet 2026

AEC Commissariats – Cocerto Audit

Memb *Atlantique*